



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 10640

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui préciser comment elle envisage d'améliorer le statut des ostéopathes dits « exclusifs » n'ayant pas de diplôme de santé. En effet, il semble que ces derniers, malgré une formation reconnue dans le domaine médical, ne puissent encore bénéficier du statut de professionnel de santé. Sachant que ces acteurs de la santé accueillent les patients en première intention et que la part qui leur revient, aujourd'hui, dans les actes de soins est de plus en plus importante, il lui demande ce qu'elle envisage de proposer pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10640

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)